

Image not found or type unknown



Licenciement pour faute grave... que devient mon visa?

Par **dje76**, le **22/09/2010** à **16:39**

Bonjour,rrnrnJe ne suis pas européen, je vis en France depuis 2005 et je travaille pour le même employeur depuis.rrnrnMon employeur veut me licencier depuis le mois d'août. J'ai eu plusieurs entretiens oraux mais rien d'écrit pour l'instant.rrnrnIl me propose aujourd'hui d'accepter une compensation de 3-4 mois pour mon licenciement. Si je n'accepte pas, il me menace de me licencier pour faute grave et il me dit que je ne pourrais pas contester car mon visa de travail expire à la fin de l'année.rrnrn1/ Puis-je renouveler mon visa même si je suis au chômage?rrnrn2/ Puis-je contester un licenciement pour faute grave de l'étranger dans le cas où je ne peux pas renouveler mon visa?rrnrnMerci,rnJerome.